

Fiche d'inscription 2022-2023

Ateliers d'arts plastiques

1 – Ateliers *cochez l'atelier souhaité*

- 9/10 ans** : mercredi 14h15-15h45
- 6/8 ans** : mercredi de 16h à 17h30
- 11/15 ans** : mercredi de 18h à 20h
- Adultes** : lundi de 18h à 20h

Début des ateliers : Lundi 19 et mercredi 21 septembre 2022

2 – Renseignements

Nom et prénom : _____

Date de naissance (*pour les mineurs*) : _____

Nom du responsable légal (*pour les mineurs*) : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Mail : _____

Par quel moyen voulez-vous recevoir les informations concernant les ateliers au cours de l'année ? *cochez le moyen souhaité*

- Uniquement par mail Uniquement par courrier Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (*ex: précautions médicales, allergies...*):

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), M ou Mme _____

autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel Lucie-Aubrac après son atelier d'arts plastiques :

- Seul Accompagné de (Nom Prénom) : _____

autorise la publication sur le site de la ville ou dans la presse locale de photo de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des Ateliers d'Arts Plastiques

Obligatoire

Accepte que les informations personnelles transmises au moment de l'inscription soient traitées par la ville de Trignac (SVAC) pour établir ses statistiques annuelles et justifier de l'application des tarifs. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement à l'issue de l'année en cours ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données

Fait à _____, le _____ Signature :

3 - Tarif *partie réservée au Service Vie Associative et Culturelle*

Quotient familial déterminé sur présentation de l'avis d'impôt 2022 sur le revenu de l'année 2021 :

Date d'inscription : _____ **Montant à régler pour 2022-2023** : _____ €

Conditions générales de fonctionnement Ateliers d'arts plastiques

La pratique des arts plastiques repose sur la découverte, le plaisir de créer à partir de techniques variées et l'acquisition d'une culture artistique. L'approche est basée sur l'envie de pratiquer et d'améliorer les techniques (gouache, acrylique, pastel, fusain, modelage...). Pour ce faire des projets collectifs et des sorties sont programmés tout au long de l'année.

1 - Les ateliers se déroulent de septembre à juin, hors vacances scolaires. Le 1er atelier est gratuit. Pour les ateliers adultes (dès 16 ans), un atelier supplémentaire est prévu en extérieur.

2 - Les tarifs sont fixés par délibération au conseil municipal :

QF < 400	: 51 €
QF de 401 à 600	: 77 €
QF de 601 à 800	: 102 €
QF de 801 à 1 000	: 128 €
QF de 1001 à 1 200	: 153 €
QF > 1 201	: 182 €
Hors commune	: 204 €

Une réduction de 10% est accordée à chaque nouvelle inscription dans une même famille.

Le Quotient Familial (QF) est déterminé sur présentation d'une copie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Le quotient familial de la CAF ne sera pas pris en compte. Pour les trignacais qui ne souhaitent pas présenter leur dernier avis d'imposition, le tarif le plus haut QF>1201 est appliqué automatiquement. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau) est à présenter au moment de l'inscription pour les résidents de la ville de Trignac.

3 - Le Service Vie Associative et Culturelle fournit le matériel uniquement pour les ateliers enfants et jeunes de moins de 16 ans.

4 – Inscription et règlement

Vous pouvez vous préinscrire auprès du Service Vie Associative et Culturelle, mais l'inscription est considérée définitive lors du règlement total ou du 1er acompte. Le règlement d'un acompte doit être effectué avant le début du 2ème atelier. Sans acompte, vous ne serez pas autorisé à participer aux ateliers.

Le règlement peut être échelonné jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Nous n'acceptons qu'un seul chèque à la fois (chèque à l'ordre *du Trésor Public*). Un reçu vous sera remis à chaque règlement.

En cas d'inscription en cours d'année, le montant dû pour les ateliers est calculé au prorata du nombre d'ateliers restants.

Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Vie Associative et Culturelle : Centre Culturel Lucie-Aubrac 6 rue de la Mairie, 44 570 Trignac.

5 – Remboursement

Toute annulation en cours d'année du fait du participant doit être effectuée par écrit et sera prise en compte à la date de réception du courrier. Le remboursement est possible uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

Toute annulation des ateliers du fait de la ville entraîne un remboursement.

Le montant dû pour les ateliers sera calculé au prorata du nombre d'atelier ayant déjà eu lieu à la date d'annulation, et non en fonction du nombre d'ateliers effectué par le participant. Pour tout remboursement un RIB devra être remis au Service Vie Associative et Culturelle.

6 - Dans le cadre de l'**Artothèque** de la Ville, les travaux des participants peuvent être exposés dans les services municipaux et la crèche Les Petits Chaperons Rouges sur la base du volontariat. Toutes les œuvres collectives et les œuvres non-récupérées dans un délai de 3 mois constituent le fonds de cette Artothèque.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les ateliers d'Arts Plastiques.

Fait à _____ , **le** _____

Signature (représentant légal si mineur) :